

Département d'Ille-et-Vilaine  
Arrondissement de Fougères-  
Vitré  
Canton de  
La Guerche-de-Bretagne  
Commune de Rannée



**Convocation le : 4 avril 2018**  
**Affichage le : 4 avril 2018**  
**Affichage CR le : 11 avril 2018**

<p align="center"><b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL</b></p>
--

L'an deux mil dix huit, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOPIN, Maire.

**Etaient présents** : Gérard CHOPIN, Karine BODIN, Jean-Pierre QUEGUINER, Hervé REBOURS, Bruno LEPAGE, Vanessa FERIAU, Myriam MALECOT, Camille FERRE, Guy FERRE, Arlette DROUET, Laurent MOREL, Valérie HALLET, Jacques BIDAUX.

**Etaient absents et excusés** : Myriam BIELLI, Ludivine MARTIN

**Pouvoir** : Ludivine MARTIN (pouvoir à Guy FERRE)

**Secrétaires de séance** : Valérie HALLET, Camille FERRE

**Nombre de conseillers** : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

Monsieur Le Maire demande si des éléments doivent être rajoutés au compte-rendu du Conseil Municipal dernier. Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu précédent.

<b>2018.04.10.01</b>	<b>APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018</b>
----------------------	---

Monsieur FERRE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente les budgets primitifs 2018.

Après avoir entendu les propositions reprises par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- VOTER le budget de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 696 094.74 € et en section d'investissement à 1 101 738.64 €.
- VOTER le budget assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement à 144 583.67 € et en section d'investissement à 166 855.22 €.
- VOTER le budget du lotissement Ardenne 2 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 12 942.32 € et en section d'investissement à 25 864.64 €.
- VOTER le budget du lotissement Ardenne 3 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 43 956.03 € et en section d'investissement à 75 231.42 €.

- VOTER le budget de la ZA La Croix de la Barre qui s'équilibre en section de fonctionnement à 147 148.34 € et en section d'investissement à 283 640.68 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les budgets primitifs 2018.

<b>2018.04.10.02</b>	<b>PRISE EN CHARGE DU LOT N°2 DU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DU BOURG PAR LE BUDGET ASSAINISSEMENT</b>
----------------------	---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le lot n°2 du marché public pour l'aménagement du bourg correspond à la réhabilitation du réseau d'assainissement. Monsieur le Maire propose donc de passer ces dépenses sur le budget assainissement.

Pour rappel, le montant total du le lot n° 2 du marché s'élève à : 17 190 HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que les dépenses liées au lot n°2 du marché public d'aménagement du bourg seront prises en charge par le budget assainissement.

<b>2018.04.10.03</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE LA RESTAURATION DE L'EGLISE</b>
----------------------	--

Une étude pour la restauration de l'église a été sollicitée par la commune. Monsieur le Maire indique que cette étude est susceptible de bénéficier d'une subvention pour « travaux sur monument historique ». Le montant de l'étude est estimé à 15 600 euros TTC, la commune peut solliciter une aide de 50% de ce montant soit 7800 euros TTC.

Le plan de financement pour cette étude est établi comme suit :

DEPENSES	HT	TTC
BAIZEAU architecte	7 700	
Bureau étude	3000	
Economiste de la construction	2300	
<b>TOTAL</b>	<b>13 000</b>	<b>15 600</b>

RECETTES	TTC
Subvention travaux sur monument historique	7 800
Autofinancement	7 800
<b>TOTAL</b>	<b>15 600</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'Etat pour travaux sur monuments historiques.
- APPROUVE le plan de financement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention.

<b>2018.04.10.03</b>	<b>DECISIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES</b>
----------------------	---

Devis :

LARDEUX (PLANTES) 185.13 €

Groupe THEAUD (balayage) : 875.88 €

DOINEAU (bois terrain pétanque) : 540.86 €  
TOTAL DE 1601.87€

Marché aménagement du bourg  
Avenant n°1 au lot n°1 – Muret  
Devis en plus value : 4 474. 30 €

**Prochain Conseil Municipal : le 22 mai 2018**  
**Séance levée à 22H30**